

Athénée Royal Uccle 1
Section fondamentale
Av. Paul Stroobant, 72
B - 1180 Uccle
Tél. : 02/374.95.52
Fax : 02/374.56.20

Uccle, le

Enseignement de la
Communauté française

JUSTIFICATIONS D'ABSENCES

NOM ET CLASSE DE L'ENFANT :

Date(s) de l'absence ou des absences :

- Maladie (certificat médical à partir du 3^{ème} jour)
- Décès (attestation obligatoire)
- Convocation par une autorité publique (attestation obligatoire)
- Autre motif (attention ! Mentionner uniquement « pour des raisons familiales » ou « circonstances exceptionnelles » ne suffit pas !)

Motif :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom de la personne responsable :

Date et signature :

.....

CADRE RESERVE A LA DIRECTION !

Avis de la Direction : motif accepté – motif non accepté

Justification :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature de la

Direction :

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au chef d'établissement ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^e jour d'absence dans les autres cas.